

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



16051133

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

04-04-2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0897.175.665

Dénomination

(en entier) : **COMETRANS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 7700 Mouscron, Rue de l'Echauffourée 42

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission et nomination des administrateurs

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27/02/2016 que:

- L'assemblée a pris connaissance de la démission comme administrateur de monsieur Jean Platevoet, demeurant à 8930 Menen (Rekem), Triloystraat 75, et ceci à partir du 27/02/2016;
- pour nommer comme nouvel administrateur à partir d'aujourd'hui, le 27/02/2016, pour un terme renouvelable jusqu'à l'issue de l'assemblée ordinaire de 2021 :

Monsieur François Flament, demeurant à 7700 Mouscron, Clos du Bois Cheval 9, qui a accepté ce mandat;

- L'assemblée a décidé de prolonger le mandat d'administrateur de monsieur Francis Flament, demeurant à 8670 Koksijde, Steekspelstraat 27/0602, pour un terme renouvelable à partir du 27/02/2016, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

Monsieur Francis Flament a accepté son mandat.

- L'assemblée a décidé de donner décharge à monsieur Jean Platevoet pour l'activité de son mandat jusqu'à ce jour, le 27/02/2016.

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 27/02/2016 que:

- L'assemblée a pris connaissance de la démission de monsieur Jean Platevoet, prénommé, comme administrateur. Egalement son mandat comme administrateur-délégué a pris fin, et ceci à partir du 27/02/2016;
- L'assemblée a décidé de prévoir dans son remplacement et de nommer comme nouvel administrateur-délégué, monsieur François Flament, prénommé, et ceci à partir du 27/02/2016.
- L'assemblée a décidé de prolonger le mandat d'administrateur-délégué de monsieur Francis Flament, comme elle a décidé de prolonger son mandat de président du conseil d'administration.

Monsieur Francis Flament et monsieur François Flament, prénommés, auront chacun le pouvoir, dans le cadre de l'exercice de la gestion journalière, de représenter individuellement la société envers des tiers comme administrateur-délégué.

Représentation des actes (article 16):

Sans préjudice aux délégations conférées en vertu de l'article 15, la société est valablement représentée dans les actes et en justice, par le président du conseil d'administration ou deux administrateurs signant conjointement.

Ainsi fait à Mouscron, le 27/02/2016

Monsieur Francis Flament
Président du conseil d'administration